

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008

Publication : **29 DEC. 2008**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-14-1-7

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PARTENARIAT SDIS-DEPARTEMENT RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2002/II-502/14 du Conseil Général du 31 mai 2002,
- VU la délibération n° 5/83-05 de la Commission Permanente du 25 novembre 2005,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte le principe de la reconduction expresse, pour 3 ans à compter de sa signature, de la convention d'assistance technique à titre gratuit pour la maintenance du patrimoine immobilier du SDIS, en sachant que les missions exercées par le Département seront identiques à celles actuellement en cours ;
- autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'assistance technique jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions